

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX MARS DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 10 mars

Sous la présidence de **M. Bernard ROMIER, Maire,**
Ont siégé : Mesdames **Eliane BERTIN, Monia FAYOLLE,**
Stéfania FLORY, Sylvie JERDON, Geneviève GARNIER, Laurence MEUNIER, Sophie
MONTAGNIER, Murielle PERRIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER,
Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, **Eric BESSENAY, Patrick BOUVET, Gérard**
CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP,
Bernard GUY, Jacques MEILHON, Eric PRADAT, Hugues JEANTET, Mario SCARNA.

Pouvoirs : Béatrice BOULANGE donne pouvoir à **Claudine ROCHE,** **Jean-Marc CHAPPAZ** donne
pouvoir à **Emilie SOLLIER,** **Jean-Claude CORBIN** donne pouvoir à **Sylvie JERDON,**

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOUVET

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 26

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 3

CONVOCATION EN DATE : 03 mars 2017

DATE D’AFFICHAGE : 15/03/2017

OBJET : Création d'un emploi saisonnier à temps complet, au grade d'adjoint technique territorial -----N°2017/35

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et son article 3 alinéa 2 relatif au recrutement d'emploi saisonnier,

Il est indiqué qu'il est possible pour une commune de recruter un agent contractuel afin de faire face à un besoin saisonnier d'activité.

Afin de permettre un fonctionnement efficace des services durant la période printanière, il est donc proposé de recruter un agent contractuel au grade d'adjoint technique territorial pour une période limitée à 5 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Décide

- de créer un emploi saisonnier à temps complet au grade d'adjoint technique territorial, pour une période limitée à cinq mois.
- de dire que la dépense correspondante est prévue au Budget Primitif 2017 de la commune,

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, Le Maire

